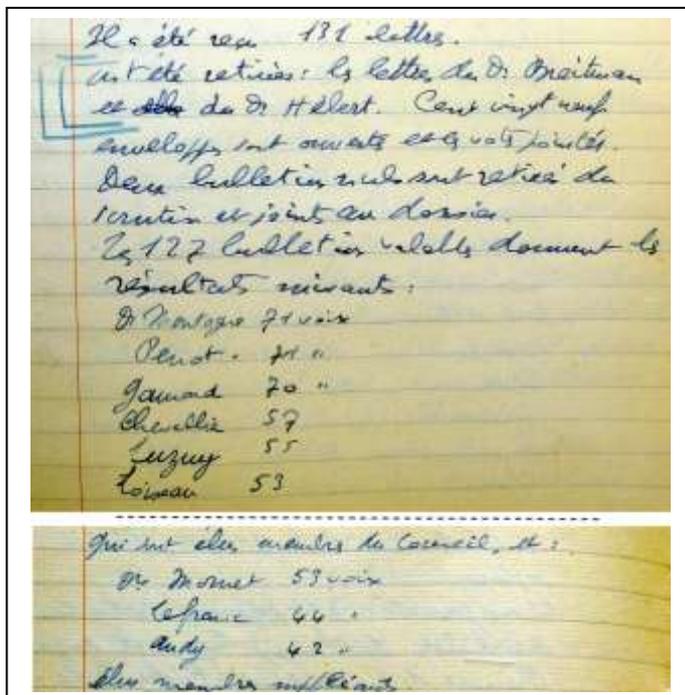


## 4 - Les médecins entre eux...

En avril 1943, l'introduction du principe électif, inusité sous Vichy, permit de mieux apprécier la cohésion de la profession. Cette disposition contenue dans la loi fondatrice d'octobre 40 donnait un gage des autorités politiques à la volonté d'indépendance des médecins : au lieu d'être nommés par le pouvoir, les représentants ordinaires seraient élus par leurs confrères. Les modalités précises du vote ne figurent pas dans les comptes-rendus. Celui du 15 novembre 1942 contient une liste de 29 noms, classés de 1 à 29, « à proposer au Conseil Supérieur en vue des élections au Collège départemental », qui avait tous les aspects d'une liste officielle de candidats. Les 9 premiers étaient donc désignés pour être élus (6 titulaires et 3 suppléants). Rien n'indique comment la liste fut établie, en fonction de quels critères tel médecin fut préféré à tel autre. 11 exerçaient au nord de la Loire, 9 au sud et 9 à Blois, la répartition géographique était donc à peu près convenable. Pour le reste on doit s'en tenir à des conjectures : le poids personnel, l'appartenance à des réseaux d'opinions, et, tout simplement, l'ambition, ont dû jouer dans la sélection, avec sans doute une prime à ceux qui n'étaient pas éloignés du régime, dans le sillage du président Montagne – aucun médecin alors connu de gauche n'y figurait. D'ailleurs, il est douteux que le pouvoir l'eût toléré. En juillet 1943, le Préfet de l'Indre – qui gérait alors les territoires du Loir-et-Cher au sud du Cher – écarta ainsi le Dr Picarougne de la Commission administrative de l'hôpital de Saint-Aignan « en raison de son activité politique jusqu'en 1939 » : ce médecin avait été maire SFIO de la commune. Le Conseil enregistra sans commentaires cette décision et proposa immédiatement un autre médecin, comme s'il faisait sienne la position préfectorale : il semblait entendu que les responsabilités ordinaires ne pouvaient être confiées à de potentiels adversaires du régime.



Les autres voix se répartissent ainsi :

Dr. Tréan	42	Bouquet	8
Orten	41	Hamard	20
Zocaille	15	Végin	22
Pollet	9	Minot	20
Richard	24	Nippon	37
Dubois	6	Calvet	1
Mennier	17	Mauc	37
Marcelle	37	Fillaux	31
Ortel	5	Oroy	11
Jacques	21	Bidart	7
Gillet	29	Bailly	20
Lament	27	de Richard	6
de l'Écluse	26	Pratès	2
H. Anbe	2	Debondu	15
Dathin	33		
Grand	20		
Andrieux	5		
Chassan	12		

Dépouillement du scrutin pour la désignation des membres du Collège départemental des médecins – 8 avril 1943, Hôtel Dieu de Blois.

Presque tous les médecins inscrits au tableau appelés à désigner le nouveau Conseil départemental –rebaptisé « *Collège départemental* » – adressèrent leur vote, que l'on suppose secret<sup>1</sup>. Cette participation quasi-unanime, conforme d'ailleurs aux habitudes électorales de la III<sup>ème</sup> République en Loir-et-Cher, rendait le scrutin d'autant plus significatif. Les Drs Montagne, Gamard, Chevallier, Luzuy, principales figures du Conseil sortant, furent élues mais seuls les deux premiers recueillirent une (courte) majorité absolue (55 %), dont bénéficia également le Dr Penot, alors que celui-ci n'était placé qu'en 23<sup>ème</sup> position sur la liste initiale. Complétaient le nouveau Conseil le Dr Loiseau, comme 6<sup>ème</sup> titulaire, et les Drs Mornet, Lefranc, Audy, comme suppléants, ce qui constituait sans doute une petite revanche pour Jean Mornet : il ne figurait même pas sur la liste établie par le précédent Conseil et ne passait pas pour un ami du président sortant.

Mais l'enseignement principal de cet unique moment démocratique sous Vichy réside dans la dispersion des votes. En dépit d'une offre déjà large de 29 candidats potentiels pour 137 électeurs, les inimitiés personnelles, professionnelles, politiques les avaient répartis sur 41 médecins, le tiers des votants<sup>2</sup> ! Quatre obtinrent de 41 à 45% des voix, 8 autres de 25 à 35%, et enfin 26, moins de 25 %. Faut-il voir dans cet éclatement, et dans le fait que 5 des 9 membres des Conseil nommés précédemment par Vichy avaient été éliminés, certains avec un score très faible, un signe de distance avec le régime ? C'était en tout cas la preuve que la « *famille médicale* » célébrée en juillet 1941 par Jean Montagne était en réalité bien désunie...

Etroit et fermé, à la fois par le niveau des études exigées et par la volonté corporatiste des médecins, le corps médical n'en était en effet pas moins traversé par de forts antagonismes et ce, en dépit d'une probable proximité idéologique quant au rôle social de la médecine. Derrière un style aseptisé, la nomination d'un nouveau membre fut ainsi l'occasion de percevoir de violents clivages quand le Docteur Gabriel Chevallier, chirurgien à l'hôpital de Vendôme, fut désigné par un arrêté du Secrétaire d'État à la famille et à la Santé le 13 juin 1941.

Les raisons de cette nomination tardive sont inconnues mais elle sembla se heurter à une forte opposition de plusieurs médecins du nord du département, opposition que le reste du Conseil attribua à un « *caractère difficile* » du chirurgien. La résolution adoptée le 14 septembre 1941 en dit un peu plus: on y apprend que le Dr Chevallier avait été traduit devant l'instance disciplinaire du syndicat<sup>3</sup> et « *en correctionnelle pour voies de fait, en simple police pour diffamation* » – et chaque fois condamné... On jugera ainsi de la cordialité entre confrères en lisant la phrase suivante, extraite de la longue résolution dont les termes avaient été pesés: « (...) *il n'est pas contestable que chaque fois qu'un conflit éclatera dans la région Vendômoise, si le médecin accusé appartient au clan opposé au docteur Chevallier, [c'est moi qui souligne] le conseil sera dans la position désagréable de voir un de ses membres récusé.* » Un « *clan opposé* » : on ne saurait évoquer avec plus de force les haines au sein d'un groupe professionnel aussi peu nombreux ! Le désagrément prévu ne tarda d'ailleurs pas : en juillet 1942, le Dr Chevallier, accusé de dénonciation calomnieuse d'un confrère –le Dr Dumont– fut condamné par le Conseil de discipline de l'Ordre à « *un avertissement public* », peine légère compte-tenu de sa « *malveillance* », mais en rapport, notait le procès-verbal, avec « *l'état d'hostilité existant depuis longtemps* » entre les deux médecins !

<sup>1</sup> -131 lettres ont été reçues : 2 sont rejetées (dont celle de Breitman, prisonnier et définitivement exclus); 6 médecins n'ont pas répondu.

<sup>2</sup> -4 obtinrent de 41 à 45% des voix, 8 autres de 25 à 35%, et enfin 26, moins de 25 %.

<sup>3</sup> -La résolution figure intégralement dans le cahier de comptes-rendus ; après avoir rappelé les soupçons de dissimulation par le Dr Chevallier de ses condamnations dans sa déclaration signée sur l'honneur, elle saisit le Conseil Supérieur, en marquant sa préférence pour sa démission et indique quels médecins elle souhaite voir siéger à sa place –tout en soulignant les qualités « éminentes » du chirurgien...

Et de tels rapports conflictuels ne semblent pas si rares. Aux conflits qu'engendrait un esprit corporatiste bien ancré dans la profession déjà évoqué plus haut, s'ajoutaient ceux de personnes et de pouvoir. Dans le même style retenu, chaque compte-rendu ou presque cite les différents liés le plus souvent à des empiètements de territoire. En quelques circonstances, les conflits prirent un tour plus grave, révélateur de divisions plus profondes. Ainsi, le Dr Grenouilleau, médecin inspecteur départemental d'hygiène fut-il accusé par le Dr Mornet d'avoir produit un « *faux* » afin de le faire radier par le préfet de sa fonction au dispensaire antivénérien. Mornet fut à son tour pris à partie parce qu'il avait directement saisi les « *autorités d'occupation* » à ce propos, intervention jugée « *inconsidérée* » par le Conseil<sup>4</sup>, qui prit soin d'indiquer qu'il ne mettait « *aucunement en doute les capacités techniques du docteur Mornet* »... La violence des affrontements au sein même du Conseil ne put toujours être dissimulée sous ce style faussement impartial : le 3 juin 1943, il était ainsi noté qu'« *une violente discussion s'engage[a] entre le Dr Chevallier et le Dr Luzuy* » : le second aurait protégé dans un rapport d'enquête un adversaire « *de 20 ans* » du premier au sein de l'hôpital de Vendôme... Le président lui-même fut accusé par un autre élu, qui alla jusqu'à porter plainte contre lui auprès du ministre de la santé, « *de chercher à éliminer le docteur Mornet* » pour l'élection du Conseil Régional, élection que Chevallier menaçait de faire annuler !<sup>5</sup>

L'effondrement républicain de juillet 40 et la dépression morale et politique qui avait suivi jouèrent probablement un rôle dans le sort qui fut fait à Lucien Breitman en juin 1941 – l'accusateur principal étant Maurice Luzuy. Les accusations de prévarication et d'immoralité développées dans le procès-verbal de condamnation auraient sans doute eu plus de mal à être formulées deux ans auparavant, et quatre ans plus tard, contre un homme politique populaire et d'ailleurs élu conseiller général SFIO, parti dont il était l'un des dirigeants.<sup>6</sup> A l'été 43, les sérieux doutes sur une victoire finale des Allemands – et par conséquent sur l'avenir du régime de Vichy – réveillaient probablement des oppositions déjà existantes et stimulaient de vieilles fractures politiques. Gabriel Chevallier, futur député MRP, et Maurice Luzuy, ancien militant Croix-de-Feu, chirurgiens l'un et l'autre, et l'un et l'autre dotés de personnalités clivantes, avaient, par exemple, bien des raisons de se détester<sup>7</sup>. Lorsque le second accusa un pharmacien de Blois de pratiques frauduleuses, était-il indifférent que ce pharmacien ait été le second de Camille Chautemps en Loir-et-Cher, c'est-à-dire le plus éminent représentant de ce radical-socialisme haï par l'extrême-droite de la III<sup>ème</sup> République<sup>8</sup> ? Les tracasseries auxquelles se heurta le Dr Olivier, psychiatre fondateur de la clinique de Saumery, n'avaient-elles aucun rapport avec le fait qu'il fut, jusqu'à l'été 40, maire SFIO de Blois ? En juillet 1942, menacé d'une mise en accusation devant le Conseil de discipline, il fut pratiquement contraint à une retraite définitive avec engagement de quitter le domicile dont il disposait à la clinique. L'affaire dont il était question et qui l'opposait à un médecin de Mer et, semble-t-il, à la famille d'une patiente, n'est pas précisée mais on devine la satisfaction du Conseil à travers la rédaction du compte-rendu et des conditions mises pour lui « *éviter le scandale d'une comparaison* »<sup>9</sup>.

Hormis le cas Breitman qui rendit lui-même publique la sentence qui le frappait, l'organisation corporative limitait l'impact public de conflits qui auraient pu entacher la réputation des médecins auprès de leurs patients, ou selon le texte d'un compte-rendu, être « *préjudiciables à la*

<sup>4</sup> -Mornet justifie cette démarche : sa radiation lui a été notifiée « sous prétexte que les autorités allemandes l'avaient demandée »...

<sup>5</sup> -Séance du 8 juillet 1943

<sup>6</sup> -Voir sur ce site : Une histoire de haine ([www.histoire-41.fr/pages/58.html](http://www.histoire-41.fr/pages/58.html))

<sup>7</sup> -Après guerre, le Dr Chevallier se fera un autre adversaire en la personne de G. Guimond, pharmacien, maire radical-socialiste de Vendôme après la Libération, qu'il accusa de détournement de fonds à l'hôpital en 1941...

<sup>8</sup> -Paul Coursaget, figure dominante avant-guerre du radical-socialisme à Blois et en Loir-et-Cher, fut accusé par Maurice Luzuy d'avoir, comme pharmacien-chef mobilisé, fait acheter les médicaments de l'hôpital de Pontlevoy à sa propre pharmacie, après avoir augmenté leur prix de 25 %. Aucune suite ne semble avoir été donnée à cette accusation.

<sup>9</sup> -Séance du 12 juillet 1942 ; il y aurait eu intervention du Professeur Leriche, alors Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des médecins, pour « *éviter le scandale d'une comparaison* ».

*dignité du corps médical et aux intérêts des malades* »<sup>10</sup> : réglés en interne par un « Conseil disciplinaire », ils ne débouchèrent en Loir-et-Cher que sur les sanctions les moins graves prévues par la loi, comme le « *blâme* » ou « *l'avertissement public* », sans échos dans la presse sous censure.

Il n'existe pas de document consultable actuellement permettant de connaître les noms des responsables ordinaires des Conseils après la reconstitution républicaine de l'Ordre des médecins, hormis celui du premier président, le Dr Mornet, déjà désigné lors d'un « *scrutin par correspondance* » dépouillé le 7 septembre 1944 à Blois. Mais, à la différence des élections de 1943 qui avaient donné lieu à un compte-rendu détaillé, celui de 44 est simplement mentionné, sans autres précisions, en particulier de participation. Ce scrutin organisé après le meurtre du président Montagne le 25 juillet 44, c'est-à-dire en pleine période libératoire, laisse perplexe quant à sa tenue et à sa régularité. S'est-il agi de consulter seulement les 8 membres du dernier Conseil ? Alors que les troupes allemandes furent présentes au sud de la Loire jusqu'au début du mois de septembre, et que ne fonctionnaient plus les communications, comment les médecins firent-ils parvenir leur vote ? Qui l'avait décidé ? Il confirmait certes la détermination des trois responsables présents à Blois à préserver envers et contre tout l'autorité du Conseil départemental, mais peut-être était-il surtout destiné à imposer sa présence et l'existence d'un Ordre des médecins aux nouvelles autorités<sup>11</sup>, alors que ces dernières l'avaient dissous. Il fallut en effet attendre le 21 septembre pour que le Conseil prenne connaissance officiellement du décret de dissolution du... 18 octobre 1943 et se résolve à reconnaître qu'il ne pouvait plus « *valablement délibérer* »...

Et la vie reprit son cours. 34 médecins participaient, le 8 juillet 1945, à l'Assemblée Générale du Syndicat médical du Loir-et-Cher reconstitué qui rendit hommage aux médecins décédés, en particulier le Dr Montagne, ancien président. C'est tout juste si on peut remarquer que 7 des 14 médecins ayant siégé dans les deux Conseils pendant l'occupation ne participèrent pas à cette réunion, 3 seulement étant excusés –mais rien n'indique de la part des 4 autres une prise de distance ou une mise à l'écart<sup>12</sup>.

En mai 1945, un Comité Médical Départemental de Libération, dont nous savons par ailleurs que le Secrétaire était le Dr Gamard, désigna 3 médecins pour constituer le Comité Régional : les Drs Brun de Blois, Cadillac, de Selommes, et Massacré, de Selles-sur-Cher<sup>13</sup> ; était-ce un hasard ? aucun des trois n'avait participé aux activités ordinaires pendant l'occupation.

---

<sup>10</sup> -Séance du 3 juin 1943.

<sup>11</sup> -Le scrutin a été dépouillé au cabinet du Dr Penot par lui-même et les Drs Luzuy et Mornet qui fut désigné « *à l'unanimité* ». Dès le 10 août 1944, le nouveau préfet désigné par le GPRF, Louis Keller, s'est installé à Blois.

<sup>12</sup> -Médecins excusés : les Drs Laurent (Romorantin) Vezin (Blois) et Triau (Vendôme) ; médecins absents : les Drs Lefranc, Loiseau, Luzuy, tous 3 de Blois et Minot (Morée), tous anciens membres des Conseils de l'Ordre entre 41 et 44.

<sup>13</sup> -Seuls les 2 premiers furent retenus (arrêté du Commissaire de la République du 1<sup>er</sup> mai 1945 – Archives Départementales du Loiret – 138 W 25638)